



ARRETE N° ARR 25.179/N

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION DU N°2 AU N°8 RUE PHILISBOURG PLACE DE
LA MAIRIE ET RUE DE LA GARE - COMMEMORATION DU 8
MAI**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles L 325-1 et suivants, L 411-6, L 417-1, R 325-1 et suivants, R 411-1 et suivants, R 411-21-1, R 411-25 et suivants, et R 417-1 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, approuvant notamment la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire,

VU la délibération n°20.098/B le Conseil municipal en date du 17 décembre 2020, portant approbation du Règlement de Voirie de la Ville de Brunoy,

VU l'arrêté n°ARR 20.391/B du Maire en date du 21 décembre 2020, portant application du Règlement de Voirie de la Ville de Brunoy,

VU la demande présentée par le Cabinet du Maire de Brunoy en date du 24 octobre 2024,

VU l'arrêté 25.159/K en date du 8 avril 2025 portant délégation de signature provisoire consentie à Monsieur Eric ADAM, deuxième adjoint au Maire, du 22 au 26 avril 2025,

CONSIDERANT que la cérémonie du 8 mai 2025 – sur le parvis de la médiathèque – en commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945, va être organisée par le Cabinet du Maire et qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer la circulation des véhicules afin de garantir la sécurité des personnes en ces lieux.



**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION DU N°2 AU N°8 RUE PHILISBOURG PLACE DE
LA MAIRIE ET RUE DE LA GARE - COMMEMORATION DU 8
MAI**

ARRETE N° ARR 25.179/N

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION DU N°2 AU N°8 RUE PHILISBOURG PLACE DE
LA MAIRIE ET RUE DE LA GARE - COMMEMORATION DU 8
MAI**

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 24 avril 2025

Pour le Maire
par délégation,

L'Adjoint au Maire

ERIC AD


Acte publié sur le site de la Ville le : 25/04/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.179/N

Objet de l'acte : PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DU N° 2 AU
N° 8 RUE PHILISBOURG PLACE DE LA MAIRIE ET RUE DE LA GARE -
COMMEMORATION DU 8 MAI
Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 1 - Police municipale
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250424-BRU_AR_24731_1-AR
Date de l'acte : 24/04/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24731_1

Date de réception en Préfecture : 25 avril 2025